



# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL SYNDICAL

**Mardi 03 octobre 2023 à 19h30 - siège du SISAM**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS OCTOBRE à 19h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 25 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOURGEOIS, Présidente.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 25 septembre 2023**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

### **PRESENTS :**

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

Le compte rendu de la séance du 04 juillet 2023 est arrêté et adopté à l'unanimité.

### **20231003 3 Mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le SISAM son unique budget. La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du SISAM,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **20231003 4 Convention d'occupation du domaine public au SISAM pour la création d'un espace jeunesse sur la commune de Margencel**

Il est rappelé la vocation du syndicat intercommunal à développer l'offre de services dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur son territoire.

La Présidente du SISAM propose aux élus de formaliser par une convention la mise à disposition d'un terrain situé sur la commune de Margencel. Ce terrain est constitué d'une partie des parcelles A2581 et A2582.

Ce droit d'occupation, conclu pour une durée de 20 ans, est destiné à l'aménagement d'infrastructures jeunesse. La convention est jointe en annexe.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

ACCEPTE les termes de la convention d'occupation du domaine public au SISAM pour la création d'un espace jeunesse sur la commune de Margencel,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'occupation du domaine public.

**20231003 5 Journée citoyenne : subvention pour l'association du Sauvetage (FFSS 74)**

Lors de la journée citoyenne du vendredi 23 juin 2023, le SISAM a fait appel à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour animer un atelier sur les gestes de premiers secours à destination des élèves de CM1. Il est proposé aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association du Sauvetage.

**Questions diverses**

Fatima BOURGEOIS fait un point sur le calendrier des commissions et conseils syndicaux à venir.

A noter, le 27 octobre prochain, dans le cadre du festival des montagnes et des bulles, un spectacle sera offert par le SISAM aux enfants fréquentant les accueils de loisirs. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes de la Compagnie Crazy Comics Puppets intitulé « UN GATEAU POUR CUBITUS »

La présidente informe les membres du conseil de l'avis consultatif donné par la commission d'urbanisme de la Ville de SCIEZ du projet d'extension du SISAM. Monsieur RIZZOLIO, architecte mandaté sur ce projet proposera une nouvelle version prochainement.

Il est également porté à la connaissance des élus que le SISAM a été sollicité pour la création d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) de 12 places. Si ce projet évolue, il sera présenté aux élus.

Fatima BOURGEOIS rappelle la volonté d'une politique inclusive du SISAM. Ainsi, un protocole d'accueil des enfants porteur de handicap au sein des structures petite enfance, enfance et jeunesse est en vigueur. A l'occasion de cette rentrée, les opérateurs du SISAM, tant le Foyer culturel de Sciez que l'ABCJ sont sollicités par les familles.

Jennifer JACQUIER, élue référente du projet de voyage citoyen à Paris, présente le projet de l'année 2024 en construction avec les écoles du territoire.

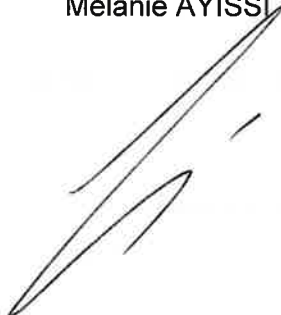
Isabelle ASNI DUCHENE, fait un point de situation quant à la définition d'une clé de répartition actualisée des contributions des communes membres du SISAM. Lorsque ce travail sera abouti, il sera présenté et soumis à la délibération des élus du SISAM. Cette définition sera expliquée dans les statuts du SISAM.

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mercredi 20 décembre à 19h.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisés, lève la séance à 20h15.

Procès-verbal de séance dressé le 6 octobre 2023 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée du 3 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,  
Mélania AYISSI



La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS



The stamp is circular and contains the following text: "SYNDICAT INTERCOMMUNAL S.I.S.A.M. SIEZ-ANTHY-MARGENCEZ". The signature "Bourgeois" is written across the stamp.